

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 novembre 2020 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé La Réunion

NOR : SSAZ2030569A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à la transformation et à l'organisation du système de santé, notamment l'article 64-III, 1^o ;

Vu le décret n^o 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n^o 2020-18 du 10 janvier 2020 relatif à l'organisation du système de santé à La Réunion et à Mayotte ;

Vu le décret n^o 2020-189 du 3 mars 2020 portant diverses dispositions d'application de la loi n^o 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé à La Réunion et à Mayotte,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé La Réunion :

1^o Au titre du I de l'article D. 1443-4 du code de la santé publique, en qualité de représentant de l'État dans la région : Jacques BILLANT, président du conseil de surveillance.

2^o Au titre du I, 1^o de l'article D. 1443-4 du code de la santé publique, représentants de l'État :

a) Chantal MANES-BONISSEAU, rectrice de l'académie de La Réunion ;

b) Manuel BERTHOU, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

c) Philippe GRAMMONT, directeur des services déconcentré sur désignation du préfet.

3^o Au titre du I, 2^o, a de l'article D. 1443-4 du code de la santé publique, membres du conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion désignés par les représentants nationaux des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel :

a) Jean-Paul PAQUIRY, titulaire et, Janick CIDNEY, suppléant, représentants de CGT-FO RÉUNION ;

b) Corine PEYROUSET, titulaire et, Georges TRECASSE, représentants de la CFTD ;

c) Emmanuel REOS, titulaire et, Nicole ETHEVE, suppléante, représentants de la CFE/CGC.

4^o Au titre du I, 2^o, b de l'article D. 1443-4 du code de la santé publique, membres du conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion désignés par les représentants nationaux des organisations d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel :

a) Laurent BLERIOT, titulaire et, Frédérique LEBIET, suppléante, représentants du MEDEF ;

b) Stéphane TARDIF, titulaire, représentant de la CGPME, suppléant en cours de désignation.

5^o Au titre du I, 3^o de l'article D. 1443-4 du code de la santé publique, représentants des collectivités territoriales :

a) Lynda LEE NOW SIM, titulaire et, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY, suppléante, conseillers régionaux de La Réunion désignés par le conseil régional ;

b) Daniel JEAN BAPTISTE, titulaire et, Sabrina RAMIN, suppléante, conseillers départementaux de La Réunion désignés par le conseil départemental ;

c) Michel FONTAINE, titulaire et, Olivier HOARAU, suppléant, maires d'une commune de La Réunion désignés par l'Association des maires de France.

6° Au titre du I, 4° de l'article D. 1443-4 du code de la santé publique, représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées :

a) Véronique MINATCHY, titulaire et, Guylaine CAILLIERE et Roland SIHOU, suppléants, représentants d'associations de patients agréée ;

b) Jean-Marc MAILLOT, titulaire et, Cédric MAILLOT et Danielle PAYET, suppléants, représentant d'associations œuvrant en faveur des personnes handicapées ;

c) Michel BRUN, titulaire et, Pascale SAVOYE et Serge THOMAS, suppléants, représentants d'associations œuvrant en faveur des personnes âgées.

7° Au titre du I, 5° de l'article D. 1443-4 du code de la santé publique, personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'agence, désignées par les ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées :

Geneviève PAYET ;

Claude BERNARD ;

Bérénice DORAY ;

Aurélien DAUBAIRE.

8° Au titre du IV, 1° de l'article D. 1432-15 du code de la santé publique, deux représentants du personnel :

En cours de désignation.

9° Au titre du 2° de l'article D. 1432-16 du code de la santé publique :

Nathalie JOUHANIN, directeur régional des finances publiques.

10° Au titre du 3° de l'article D. 1432-16 du code de la santé publique :

En cours de désignation.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Fait le 17 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales :
Le secrétaire général adjoint,
JEAN-MARTIN DELORME